

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

Cérémonie des vœux aux collaborateurs de députés et collaborateurs de groupes

Jeudi 23 février 2020 - Hôtel de Lassay

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame et messieurs les Questeurs,
Messieurs les Secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les Présidents et Secrétaires généraux des syndicats et associations de collaborateurs,
Mesdames et messieurs les collaboratrices et collaborateurs de groupes et de députés,

Je suis très heureux de vous retrouver, en ce début d'année, pour cette traditionnelle « galette des collaborateurs » qui constitue l'un des rites les plus conviviaux de notre vie parlementaire.

Une galette des rois, dans un lieu aussi profondément républicain que l'Assemblée nationale, cela pourrait paraître curieux. Au plus fort de la Révolution française, le représentant du peuple Pierre-Louis Manuel proposa d'ailleurs d'interdire purement et simplement le « gâteau des rois », mais ses collègues se contentèrent de le rebaptiser « galette de l'Égalité » et le tour était joué.

Cela montre qu'avec un peu d'habileté, on surmonte bien des difficultés politiques ; et vous le savez d'expérience, puisque c'est votre quotidien. Les membres de la Convention n'avaient pas encore de collaborateurs parlementaires et c'est peut-être la raison pour laquelle ils se trouvèrent à la peine... Certains en perdirent la tête !

Aujourd'hui, tous les députés savent qu'il est capital de bien choisir ses collaborateurs – et quand je dis « tous les députés », je me compte parmi eux. Oui, nous savons tout le travail que vous abattez, avec dévouement, disponibilité, créativité même, pour nous sortir de toutes les chausse-trappes de la vie publique.

Vous exercez une profession peu banale, intense, dont on pourrait dire par euphémisme qu'elle ignore la routine et l'ennui... Surtout, vous pouvez être fiers de votre métier car, en assistant les députés, c'est la République que vous servez, c'est la France et les Français que vous faites avancer.

En mon nom personnel et en celui de l'ensemble de mes collègues, je veux donc vous dire non seulement « merci », mais « bravo ».

Je le dis d'autant plus volontiers que l'année qui vient de s'écouler a été bien remplie ! Avec la loi d'orientation des mobilités, la loi de bioéthique, la loi sur l'économie circulaire et quelques autres, vous n'avez pas eu le temps de vous sentir oubliés.

Durant l'année de législature 2018-2019 en effet, l'Assemblée nationale a siégé 151 jours, ce qui représente exactement 333 séances et plus de 1 323 heures dans l'hémicycle. Mais combien d'heures en plus, passées dans les bureaux des députés, en commission, en réunion, en circonscription, aux archives ou en bibliothèque ?

J'observe en particulier que, sur les 168 textes examinés en séance, pas moins de 35 558 amendements ont été déposés, dont la plupart, je le sais, vous doivent beaucoup. Et vous ne travaillez pas pour rien, puisque sur cette masse considérable d'amendements déposés, 3 874 ont été adoptés : plus d'un sur dix, presque 11 % du total.

La nouvelle année s'annonce, elle aussi, pleine d'opportunités, avec les futurs débats sur les retraites, ou sur l'audiovisuel...

Les députés savent pouvoir compter sur vous, sur vos qualités personnelles et professionnelles, sur votre sens du devoir et votre discernement.

Compter sur vous, cela ne veut pas dire vous solliciter sans compter. À mesure que le travail de collaborateur s'est professionnalisé, vous avez acquis des droits, des garanties, et c'est une évolution que j'approuve pleinement, moi qui suis depuis toujours un partisan du dialogue social et de la concertation.

Je veux à cet égard évoquer la figure de Thierry BESNIER : il était sous la précédente législature le collaborateur de Marie-Anne CHAPDELAIN et d'Isabelle BRUNEAU, et alors secrétaire général de FO pour les collaborateurs de l'Assemblée nationale, il nous a quittés le 11 janvier dernier. Je sais que sa disparition a provoqué une grande émotion chez plusieurs d'entre vous. Vous savez quel a été son engagement pour doter les collaborateurs parlementaires d'un statut digne de ce nom.

Il a eu raison de se battre, puisque sont intervenues depuis 2017 des avancées significatives, en commençant par la création d'une Association des députés employeurs.

Ceux d'entre vous qui ont des enfants savent par ailleurs que l'Assemblée nationale a mis en œuvre un dispositif de places de crèches dans les établissements aux abords du Palais Bourbon : le succès de ce dispositif permet enfin aux collaborateurs de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, ce qui n'est pas facile et souvent sportif. Il y a là un vrai progrès que je veux souligner, dans une profession qui a pris de l'avance sur les autres en matière d'égalité femmes-hommes.

Un autre progrès s'annonce pour 2020, en matière de sécurité celui-là : la sécurisation de la rue de l'Université et des abords de l'Assemblée nationale, pour que les cyclistes et les piétons puissent enfin circuler sans danger. Nous avons tous en mémoire le tragique accident dont fut victime Armelle CIZERON il y a deux ans et, comme promis à ses parents, nous faisons en sorte que de tels drames ne puissent se reproduire.

Nous venons par ailleurs de créer la cellule de lutte contre le harcèlement, dispositif préventif mais aussi dissuasif, qui apportera en toute situation un accompagnement personnalisé et une véritable expertise. Sur ce sujet tout particulièrement, l'Assemblée nationale se doit d'être exemplaire.

La société retenue est Human and Work, et plus particulièrement sa filiale Équilibre. Le professionnalisme, le sérieux et l'indépendance de ce prestataire doit permettre d'apporter la meilleure réponse aux personnes qui auraient besoin de solliciter un conseil et un accompagnement, dans le total respect de la confidentialité.

Le dispositif sera opérationnel à partir du 1er février et toutes les précisions le concernant feront l'objet d'une communication ad hoc. Je tiens ici à saluer l'important travail collectif qui a été réalisé pour y parvenir : les syndicats, associations et tous ceux parmi vous qui se sont mobilisés sur le sujet, le groupe qui a planché sur les conditions de travail, la déontologue de l'Assemblée nationale, tous ont contribué à mettre en place un service utile de manière pertinente.

Je rappelle au passage que ce service est ouvert à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient en poste au Palais-Bourbon ou en circonscription. Pour celles et ceux d'entre vous qui ont leur bureau à Paris, j'en profite pour démentir de folles rumeurs. Non, les députés ne seront pas en vacances pendant trois mois !

Les commissions et missions d'information continueront de siéger cet été, les services fonctionneront normalement. Seul l'hémicycle sera provisoirement inaccessible, de juillet à septembre, en raison d'importants travaux de réfection. La verrière n'avait pas été refaite depuis 1910, au temps lointain du Président Brisson : il est grand temps d'ouvrir ce chantier, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Il nous tombe déjà tant de choses dessus, n'attendons pas que la toiture s'y mette...

Dans le même esprit, des travaux de réfection et de restauration vont être lancés à l'hôtel de Lassay et à la bibliothèque : il s'agit d'entretenir un patrimoine auquel nous sommes tous attachés ici, mais aussi de garantir, à celles et à ceux qui travaillent à l'Assemblée nationale, un cadre à la fois agréable, sûr et sain.

Pour le reste, je le répète, l'institution parlementaire continuera de fonctionner normalement et d'accueillir des événements : nous célébrerons cette année, avec éclat, les 300 ans du Palais-Bourbon et les 150 ans de la République. Mais aujourd'hui, mesdames et messieurs les collaboratrices et collaborateurs de groupes et de députés, c'est vous que nous fêtons ; et, avant de partager avec vous cette galette bien méritée, je vous souhaite une bonne année 2020, en souhaitant qu'elle exauce tous vos souhaits de bonheur et de réussite.

Je vous remercie.